

Distr. générale 15 octobre 2024 Français

Original : anglais

#### Conseil du développement industriel

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

# Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI

Note du Secrétariat

Le présent document, qui remplace le document GC.20/20/Rev.1, contient des informations actualisées sur les listes d'États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI au 4 octobre 2024.

- 1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.
- 2. Au 4 octobre 2024, 173 États étaient Membres de l'ONUDI. Parmi eux, 172 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). L'État Membre suivant n'est encore inscrit sur aucune de ces listes :

**État Date d'adhésion**Îles Salomon

4 octobre 2024

3. Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.





#### Α. États figurant dans la liste A

Gambie Mauritanie République populaire Afghanistan démocratique de Micronésie (États Afrique du Sud Ghana Corée fédérés de) Guinée Algérie République-Unie Mongolie Angola Guinée-Bissau de Tanzanie Mozambique Arabie saoudite Guinée équatoriale Rwanda Myanmar Îles Marshall Bahreïn Samoa Namibie Bangladesh Inde Sao Tomé-et-Principe Népal Bénin Indonésie Sénégal Niger Bhoutan Iran (République Seychelles islamique d') Nigéria Botswana Sierra Leone Iraq Oman Burkina Faso Somalie Jordanie Ouganda Burundi Soudan Kazakhstan Ouzbékistan Cabo Verde Soudan du Sud Pakistan Kenya Cambodge Sri Lanka Kirghizistan Palaos Cameroun Tadjikistan Papouasie-Nouvelle-Kiribati Chine Tchad Guinée Koweït Comores Thaïlande Philippines Lesotho Congo Timor-Leste Qatar Liban Côte d'Ivoire Togo République arabe Libéria Diibouti syrienne Tonga Libye Égypte République Tunisie Madagascar Émirats arabes unis centrafricaine Turkménistan Malaisie Érythrée République de Corée Tuvalu Malawi Eswatini République Vanuatu Maldives démocratique État de Palestine Viet Nam du Congo Mali Éthiopie Yémen République Maroc Fidji démocratique Zambie Maurice populaire lao Gabon Zimbabwe

### États figurant dans la liste B

Allemagne	Irlande	Malte	Suisse
Autriche	Israël	Monaco	Türkiye
Chypre	Italie	Norvège	
Espagne	Japon	Pays-Bas (Royaume des)	
Finlande	Luxembourg	Suède	

2/3 V.24-18712

## C. États figurant dans la liste C

Antigua-et-Barbuda Costa Rica Honduras Sainte-Lucie Saint-Kitts-et-Nevis Argentine Cuba Jamaïque Bahamas Dominique Mexique Saint-Vincent-etles Grenadines Barbade El Salvador Nicaragua Suriname Belize Équateur Panama Trinité-et-Tobago Bolivie (État Grenade Paraguay plurinational de) Uruguay Guatemala Pérou

Brésil Guyana République Venezuela (République Chili Haïti dominicaine Venezuela (République bolivarienne du)

Colombie

# D. États figurant dans la liste D

Macédoine du Nord Roumanie Albanie Bulgarie Serbie Arménie Croatie Monténégro Azerbaïdjan Fédération de Russie Pologne Slovénie Bélarus Géorgie République de Tchéquie Moldova Bosnie-Herzégovine Hongrie Ukraine

V.24-18712 3/3